



Critères nationaux de sélection
European Qualification Tournament for
Olympic Games
(07/05/2021 et le 08/05/2021 – Sofia - Bulgarie)

Pour être sélectionnable pour les Jeux Olympiques de Tokyo, un athlète¹ doit remplir l'un des trois critères internationaux (WT – IOC) ci-dessous. Il doit :

- (1) Soit, être classé dans le top 5 du Ranking Olympique établi au terme du Grand Prix Final 2019 (décembre).
- (2) Soit, être classé dans le top 1 du classement par points des « WT Grand Slam Champions Series » au terme du WT Grand Slam Champions Series du 17-22/12/2019.
- (3) Soit, remporter une des deux premières places de l'European Qualification Tournament for Olympic Games (EQTOG) qui se déroulera entre le 01/01/2020 et le 30/06/2021.

Le règlement « Qualification system – Games of the XXXII olympiad - Tokyo 2020 » définit clairement les places de quota par pays (Annexe 1).

Par genre, si la Belgian Taekwondo Federation n'a qualifié aucun athlète ou qu'elle en a qualifié qu'un seul pour les Jeux Olympiques de 2020 via le top 5 du Ranking Olympique (1) ou le top 1 du classement des « WT Grand Slam Champions Series » (2), elle ne peut alors sélectionner respectivement que deux ou qu'un athlète(s) pour participer à l'EQTOG.

Pour être sélectionnable pour participer à l'EQTOG, le ou les athlètes doivent remplir les critères d'éligibilité et les critères nationaux de sélection.

Ces critères nationaux de sélection permettent de départager plusieurs athlètes au sein d'une même catégorie de poids olympique et de départager plusieurs athlètes au sein de plusieurs catégories de poids olympique (dans le cas où plus de deux catégories de poids olympique seraient concernées).

1. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilités sont :

Afin d'être sélectionnable pour une participation à l'EQTOG, l'(es)athlète(s) doi(ven)t être :

- de nationalité belge,
- en possession d'une licence GAL 2020.
- porteur d'un diplôme de 1^{er} Dan Kukkiwon minimum.
- Né(s) le/ou avant le 31/12/2003 (année des 17 ans).

2. Les critères nationaux

Les critères nationaux de sélection sont :

Afin d'être sélectionnable pour une participation à l'EQTOG, l'(es)athlètes aur(ont) le plus grand nombre de points lors de ses(leurs) 4 meilleures performances réalisées sur des tournois G4 et plus, présents dans la liste ci-dessous :

¹ Dans le présent document, le masculin a été employé à titre épique.

- Championnat du Monde - G12 (du 15 au 19/05/2019)
- Grand prix Serie 1 - G4 (du 07/06 au 09/06/2019 – Rome - Italie)
- Grand Prix Serie 2 - G4 (du 13 au 15/09/2019 - Chiba - Japon)
- Grand Prix Serie 3 - G4 (du 18 au 20/10/2019 - Sofia - Bulgarie)
- G4 Extra European Championship - G4 (du 01 au 3/11/2019 - Bari - Italie)
- Grand Prix Final - G8 (du 6 et 7/12/2018 – Moscou - Russie)

Pour chacun de ces tournois, les points sont attribués sur base de ce qui se fait pour le ranking olympique de la WT (Tableau 1).

Rank	G4	G8	G12
1 ^{ère} place	40,00	80,00	120,00
2 ^{ème} place	24,00	48,00	72,00
3 ^{ème} place	14,40	28,80	43,20
4 ^{ème} place	/	17,28	/
5 ^{ème} place	8,64	12,10	25,92
9 ^{ème} place	6,05	8,47	18,14
17 ^{ème} place	4,23		12,70
33 ^{ème} place			8,89
65 ^{ème} place			6,22

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans les tournois de G4 à G 12.

Remarques :

- Les résultats réalisés sur les Grand Prix Serie (G4) et le Grand Prix Final (G8) ne seront pris en considération que s'ils sont obtenus dans la même catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG.
- Les résultats réalisés lors du Championnat du Monde (G12) et des European Games (G4) seront pris en considération s'ils sont obtenus dans une catégorie de poids standard compatible avec la catégorie olympique de poids pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG.
- Chaque résultat devra être validé par un combat gagné au minimum.

3. En cas d'égalité

3.1 Cas où plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points au sein d'une même catégorie de poids olympique

Si plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points au sein d'une même catégorie de poids olympique, ils seront départagés de la manière suivante :

- a) L'athlète qui aura remporté le plus grand nombre de points lors de ses 3 meilleures performances réalisées sur les 3 Grand prix Serie 2019 et le Grand Prix Final 2019 (sur base des points attribués au ranking mondial WT - Tableau 1) sera sélectionné pour participer à l'EQTOG.

- b) En cas d'égalité, l'athlète qui aura atteint la plus haute place lors du Grand Prix final 2019 sera sélectionné pour participer à l'EQTOG.
- c) En cas de nouvelle égalité, l'athlète qui aura la plus haute place au classement Olympique WT publié après le Grand Prix Final 2019, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG, sera sélectionné. Si le ranking de janvier 2020 ne devait être disponible avant la date limite d'inscription pour l'EQTOG, c'est alors l'athlète qui aura la plus haute place, au dernier ranking Olympique WT publié, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG, qui sera sélectionné.

3.2 Cas où plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points dans des catégories de poids olympique différentes

Si plusieurs athlètes ont remporté le même nombre de points dans des catégories de poids olympique différentes, ils seront départagés de la manière suivante :

- a) L'(es) athlètes qui aura(ont) remporté le plus grand nombre de points lors de ses(leurs) 3 meilleures performances réalisées sur les 3 Grand prix Serie 2019 et le Grand Prix Final 2019 (sur base des points attribués au ranking mondial WT - Tableau 1) sera(ont) sélectionné(s) pour participer à l'EQTOG.
- b) En cas d'égalité, l'(es) athlète(s) qui aura(ont) atteint la plus haute place lors du Grand Prix final 2019 sera(ont) sélectionnés pour participer à l'EQTOG.
- c) En cas de nouvelle égalité, l'(es) athlètes qui aura(ont) la plus haute place au classement Olympique WT publié après le Grand Prix Final 2019, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle l'athlète vise la sélection à l'EQTOG, sera(ont) sélectionnés. Si le ranking de janvier 2020 ne devait être disponible avant la date limite d'inscription pour l'EQTOG, c'(e) est(sont) alors l'(es) athlètes qui aura(ont) la plus haute place, au dernier ranking Olympique WT publié, dans la catégorie de poids olympique pour laquelle l'(es) athlètes vise(nt) la sélection à l'EQTOG, qui sera(ont) sélectionné(s).

4. Sélection

La Commission Nationale de Sélection (CNS) sélectionnera par genre, dans leur catégorie respective, l'athlète ou les deux athlètes ayant remporté le plus grand nombre de points lors de ses(leurs) 4 meilleures performances (voir point 2) ou s'étant départagés en cas d'égalité (voir point 3).

5. En cas d'incapacité

Dans le cas où un athlète est dans l'incapacité de combattre à cause d'une circonstance exceptionnelle comme une blessure ou une maladie ou une interdiction de voyage liée au Covid-19, il sera remplacé par l'athlète qui a terminé le processus de sélection pour l'EQTOG à la 2^{ème} place. L'incapacité de combattre (maladie ou blessure) est déterminée par le médecin de la fédération à laquelle l'athlète est affilié.